

Respectons nos rivières



Quand entretenir son cours d'eau ?

- ◆ La période **automne - hiver** est propice aux interventions sur la ripisylve (végétation)
- ◆ La période d'étiage en **fin d'été** est idéale pour enlever les embâcles, avant les épisodes cévenols d'automne.



Les opérations soumises à autorisation

Certaines opérations susceptibles de modifier le profil du cours d'eau ou pouvant porter atteinte à son bon état écologique sont soumises à autorisation :

- ◆ Le **curage**, le recalibrage ou le déplacement du lit.
- ◆ Le **défrichage** de la ripisylve.
- ◆ L'**extraction** de matériaux du lit ou des berges.
- ◆ La **consolidation** de berges.
- ◆ Les **remblais**.
- ◆ Les **aménagements** dans le lit.
- ◆ Les **prélèvements** (différentes procédures existent en fonction des volumes concernés).
- ◆ Les **rejets**.

En savoir plus : article 214-1 du code de l'environnement

Les pratiques à proscrire

- ◆ Ne pas **curer le lit** du cours d'eau.
- ◆ Ne pas **utiliser de pesticides**.
- ◆ Ne pas **faire de feu**.
- ◆ Ne pas **jeter des gravats**.
- ◆ Ne pas **circuler avec des engins** dans les cours d'eau.



RECONQUÉRIR LES FONCTIONNALITÉS DE NOS RIVIÈRES

Au fil du temps, les cours d'eau ont été modifiés par l'homme pour diverses raisons : endiguement pour la protection des inondations, déplacement et recalibrage, construction de barrages et seuils...

Ces aménagements ont contribué à une dégradation de l'état des cours d'eau.

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau et Sète agglomération Méditerranée multiplie les actions visant à améliorer la qualité chimique et écologique des cours d'eau :

- ◆ En mettant en place et en appliquant le plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de Thau.
- ◆ En élaborant des **projets de restauration hydro morphologique des cours d'eau**.

Mais aussi par d'autres actions comme le suivi hydrologique, la sensibilisation des acteurs locaux, le conseil et l'assistance aux communes...

PRATIQUE

SMBT : technicien rivières
04 99 04 72 09
contact@smbt.fr

Sète agglomération Méditerranée
Brigade territoriale
04 67 43 24 39

Cartographie des cours d'eau
sur le site www.herault.gouv.fr

Retrouvez les espèces
et espaces naturels du territoire
sur thaunature.fr



Notre territoire C'est notre identité !



RESPECTONS NOS RIVIÈRES



Votre habitation est située à proximité d'un cours d'eau. Vous avez un rôle à jouer dans l'entretien de cet espace naturel. En tant que riverain propriétaire, vous avez l'obligation* de l'entretenir jusqu'à la moitié de son lit mineur. Cet entretien doit permettre le libre écoulement des eaux tout en préservant la qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

*Les obligations des riverains en matière d'entretien des cours d'eau sont définies par l'article L215-14 du code de l'environnement.

COMMENT ENTREtenir SON COURS D'EAU ?

- ◆ **Débroussailler manuellement le lit mineur** si celui-ci est totalement obstrué par la végétation.
- ◆ **Élaguer les branches basses**, à hauteur d'homme.
- ◆ **Enlever les embâcles** formés par les bois morts et autres débris qui bloquent le libre écoulement de l'eau et génèrent un risque en aval en cas de rupture ou une augmentation du niveau d'eau en amont. En l'absence de risque, l'embâcle peut être conservé. Il participe à la diversification des milieux, en formant des caches à poissons, amphibiens, invertébrés...
- ◆ **Couper ou élaguer** les arbres fortement inclinés (pente de plus de 30° par rapport à la verticale) menaçant la stabilité de la berge.
- ◆ **Laisser pousser** les arbres et arbustes en bordure du cours d'eau. S'ils ne constituent pas de danger, ils filtrent l'eau et favorisent la biodiversité.
- ◆ **Créer** des zones d'ombre et de lumière qui favorise le développement de la végétation sur les zones d'érosion, et le maintien des berges grâce à leur système racinaire.
- ◆ **Couper** les arbres qui poussent dans le lit.
- ◆ **Maintenez la propreté** du cours d'eau (enlèvement des déchets).
- ◆ L'entretien doit être réalisé de manière périodique et légère.
- ◆ **Supprimer les espèces exotiques** envahissantes (ailante, févier d'Amérique, robinier faux acacia...)



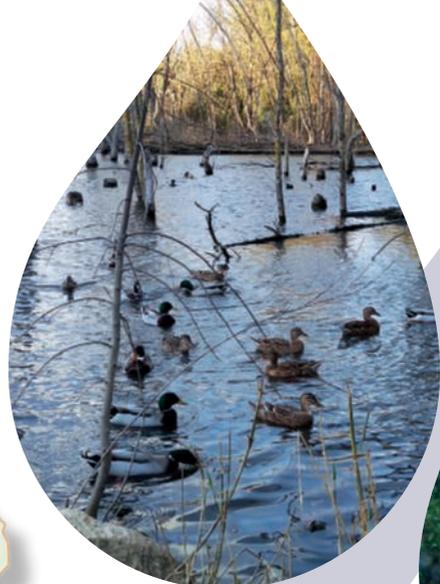
Respectons nos rivières

550 kms de cours d'eau sillonnent le bassin de Thau. Souvent méconnus, ils se caractérisent par l'existence de berges et la présence de substrat spécifique (graviers, sédiments...) à la différence des fossés qui sont en terre.

Ces milieux rendent de nombreux services au territoire. Ce sont des écosystèmes vivants et fragiles qu'il faut préserver.

◆ Un régime méditerranéen

Nos cours d'eau ont un régime typiquement méditerranéen. Une grande partie de l'année, leur écoulement est faible voir nul (période d'assec). En période de hautes eaux (crues), leur débit peut dépasser les 200 m³/s pour les cours d'eau les plus importants comme la Vène ou le Pallas.



QUEL EST LE RÔLE D'UN COURS D'EAU ?

◆ Pour les apports en eau douce

Traits d'union avec l'arrière-pays, rivières et ruisseaux alimentent la lagune de Thau en eau douce. Un apport indispensable au bon fonctionnement de cet écosystème et de ses activités de pêche et conchyliculture.

◆ Pour la biodiversité

Les cours d'eau favorisent la biodiversité. Les différents végétaux qui poussent sur les berges (la ripisylve) abritent en effet une faune et une flore, à la fois terrestres et aquatiques. Héron, anguille, aigrette, écrevisse, martin-pêcheur, crapaud calamite, chauve-souris noctule de leisler, dytique, roseau, tamaris ou encore frêne sont parmi les espèces emblématiques du bassin de Thau.

◆ Pour la qualité de l'eau

Grâce à la végétation présente sur ses abords (ripisylve), un cours d'eau filtre et améliore la qualité de l'eau.

◆ Pour la prévention des inondations

Zones tampons, les cours d'eau limitent l'intensité des inondations en ralentissant l'écoulement. Naturels ou aménagés, les champs d'expansion de crue absorbent les débordements et peuvent stocker l'eau de manière transitoire.

LA RIPISYLVE : UN REFUGE POUR LA FAUNE

L'ensemble des végétaux (arbres, arbustes, arbrisseaux, herbacées) bordant les cours d'eau, constituent la ripisylve. Celle-ci joue un rôle essentiel dans le maintien du bon état du cours d'eau car :

- ◆ Elle constitue une **zone de refuge** nourricière pour la faune locale (terrestre et aquatique).
- >> Le système racinaire des végétaux favorise le **maintien des berges**.
- ◆ Elle **limite** l'intensité des crues en ralentissant l'écoulement.
- ◆ Elle permet l'**épuration des eaux** : filtration du nitrate, du phosphate mais aussi piégeage de certains pesticides.
- ◆ Elle maintient des zones ombragées sur les cours d'eau, limitant les **variations de températures** et la prolifération d'algues lors de phénomènes d'eutrophisation.

QU'EST-CE QU'UN COURS D'EAU EN BON ÉTAT ?

Un cours d'eau en bon état offre une **grande diversité de milieux propice** au développement d'une **faune et d'une flore aquatiques spécifiques**.

Un cours d'eau en bon état **érode** (berges, versants, lits), **transporte** des matériaux (pierres, graviers, sables, argiles) et les **dépose** depuis l'amont du bassin versant vers l'aval, formant localement des habitats particuliers à l'origine d'une grande biodiversité.

Un autre élément indicateur de la bonne santé de nos cours d'eau est la **qualité de l'eau**. Plusieurs paramètres la définissent : la quantité de matière organique, de nitrates, de phosphates, de produits phytosanitaires, l'oxygénation, la température... Un suivi régulier est réalisé sur les principaux cours d'eau du bassin de Thau.

À savoir, un cours d'eau en bon état assure de nombreux services écologiques : régulation des inondations, fertilisation des plaines alluviales, apport de sédiments sur le littoral, maintien de la biodiversité, autoépuration des eaux.